

## Réforme des conseils de l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 2 septembre 2019

Communiqué de Mgr **Denis Moutel**, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier :

Deux ans après la clôture de notre synode diocésain, il m'est apparu que le moment était favorable pour un renouvellement des conseils qui m'assistent dans la conduite pastorale de notre diocèse. Nous avons fait l'expérience, au cours du synode, d'une large participation des fidèles du Christ pour l'accueil des appels de Dieu et pour l'annonce de l'Évangile dans les Côtes d'Armor. Cette pratique de la « *synodalité* » se poursuit et doit être encouragée à tous les niveaux.

Après la révélation de scandales d'agressions sexuelles et d'abus d'autorité, qui ont occasionné de grandes souffrances à tant de victimes et aussi fragilisé l'Église dans sa

mission, le pape **François** nous appelle résolument à « *la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin.* » Il ajoute : « *Il est impossible d'envisager une conversion de l'agir ecclésial sans la participation de toutes les composantes du peuple de Dieu* ». (François, [Lettre au peuple de Dieu](#), 20 août 2018). Je souhaite que les indications qui vont suivre nous portent dans ce sens.

Par ailleurs, les prêtres qui portent plusieurs responsabilités (notamment les responsables des zones pastorales) étaient sollicités trop souvent et parfois pour les mêmes questions. Le conseil presbytéral et les membres du conseil épiscopal m'avaient demandé de réfléchir à un allègement, à une meilleure harmonisation, de nos rendez-vous diocésains.

Pour toutes ces raisons et après diverses consultations, j'ai souhaité apporter les changements suivants dans la constitution des différents conseils de l'évêque et dans leur articulation. Ces évolutions comportent la suppression du conseil épiscopal dans la forme que nous lui connaissons.

- Une Assemblée diocésaine sera constituée. Composée de 150 membres, dont la moitié seront choisis dans les paroisses, elle se tiendra une fois par an. Cette assemblée, à l'écoute du peuple de Dieu et de la vie du diocèse, cherchera à promouvoir la pratique de la synodalité (écoute de la Parole de Dieu, attention aux autres et particulièrement aux plus pauvres, valorisation des talents). Dans la suite des Actes du synode, ses travaux porteront sur une ou plusieurs orientations pastorales à réfléchir et à mettre en œuvre.
- Un conseil missionnaire diocésain est créé. Il sera composé de 25 membres nommés : l'équipe épiscopale, des représentants des zones pastorales (prêtres ou laïcs), des membres des services diocésains, de la vie consacrée, du diaconat permanent et des associations de fidèles. Il sera réuni quatre fois par an. Ses travaux porteront sur des sujets pastoraux importants pour la mission dans le diocèse.

- Le conseil presbytéral, associé de près à ces évolutions, poursuit sa mission qui consiste à « *aider l'évêque selon le droit dans le gouvernement du diocèse, dans le but de promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'évêque.* » (Canon 495 §1). Le rythme de ses rencontres connaîtra des changements pour faciliter la collaboration avec les autres conseils où sont présents des diacres, des religieux(les) et des laïcs : une session de deux jours et trois autres journées, dont deux en commun avec le conseil missionnaire diocésain.
- Le conseil diocésain pour les affaires économiques (C.D.A.E.) poursuit sa mission, en relation avec M. **Loïc BLIN**, économiste diocésain et le conseil d'administration de l'Association Diocésaine, pour rechercher les moyens nécessaires à l'évangélisation dans notre diocèse. Il est réuni au moins quatre fois par an.
- L'équipe épiscopale, composée de 6 personnes, voit l'arrivée de deux nouveaux membres : M. **Jean-Luc DRAPEAU**, diacre permanent (Dinan), et Mme **Sabine de VILLARTAY** (Saint-Brieuc). Délégués épiscopaux, ils poursuivront leurs missions présentes avec celles qui pourront leur être confiées ultérieurement. Je les remercie pour leur disponibilité ainsi que l'abbé **Hervé LE VÉZOUËT**, vicaire général, l'abbé **Pierrick JÉGONDAY**, vicaire épiscopal, et Mme **Régine CHARDONNET**, déléguée épiscopale, qui demeurent membres de l'équipe épiscopale. Ces nominations prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

C'est dans la confiance que je vous fais part de ces décisions, en souhaitant m'appuyer avec vous sur le Seigneur, dans la grâce de notre baptême et de notre confirmation. Avec les pèlerins de Lourdes et de Notre-Dame de Toute Aide, le 8 septembre, je confierai ces projets et toutes nos missions à l'intercession de la Vierge Marie.

Fait à Saint-Brieuc, le 28 août 2019,

En la fête de Saint Augustin

Mgr Denis Moutel

Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier